

# Demande de réservation de la COUR DU CHATEAU de Romont

## Pour les sociétés, associations ...

Nom de la société			
Nom et prénom du responsable			
Rue			
NP et lieu			
Tél. privé		Tél. professionnel	

## Pour les privés

Nom et prénom			
Rue			
NP et lieu			
Tél. privé		Tél. professionnel	

<b>Date(s) :</b>		<b>Heures :</b> y compris le temps utilisé pour la mise en place et le rangement	de	heures à	heures
			de	heures à	heures
			de	heures à	heures
<b>Motif</b>					

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

## DECISION du Préfet de la Glâne

Accordée :       Refusée :       Motif du refus : \_\_\_\_\_

**Aucun véhicule n'est autorisé dans la cour. Cette dernière doit être rendue en parfait état de propreté dès la fin de la manifestation.**

Willy Schorderet, Préfet

Romont, le

⇒ Pour les réservations à caractère privé : la décision du Préfet est prise au plus vite **trois mois avant la manifestation.**

⇒ La réservation de la salle St-Luc doit faire l'objet d'une demande particulière.